

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 14 NOVEMBRE 2023**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi quatorzième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

2150-11-23    Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard  
Appuyée par le conseiller régional M Jacques Lavallée

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 14 novembre 2023 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

2151-11-23    Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 octobre 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

CAPV2023-10-03

**1.0 URBANISME**

**1.1 Urbanisme - Divers**

**1.1.1 Recommandations de la Commission mixte internationale**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à Affaires mondiales Canada de donner suite aux recommandations formulées à l'Étude sur les inondations du lac Champlain et de la rivière Richelieu de la Commission mixte internationale.

**1.1.2 Projet GéoMont - Intention de la MRC du Haut-Richelieu**

Après discussion et recommandations, les membres du comité administratif ne croient pas opportun de participer au projet de GéoMont à raison de 10 000\$/an et 5 000\$ en service pendant 3 ans.

2152-11-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'INFORMER** le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que la MRC du Haut-Richelieu ne participera pas à l'entente relative au projet GéoMont puisque les travaux préconisés peuvent être réalisés en partie à l'interne.

ADOPTÉE

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Projet Signature innovation - Reddition de compte 2022-2023**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la reddition de comptes 2022-2023 préparée par NexDev et sa transmission au MAMH.

**2.2 Pôle de l'entrepreneuriat collectif -  
Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu contribue à l'entente sectorielle de développement en ce qui a trait aux Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC);

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée par la MRC du Haut-Richelieu est attribuée aux organismes communautaires du territoire ayant présenté des projets acceptés dans le cadre de l'appel de projets annuel;

**EN CONSÉQUENCE;**

2153-11-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule des présentes en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de son intention visant à augmenter sa contribution financière dans le cadre des appels de projets des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif à 15 000\$ annuellement;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout prévu dans le cadre de l'analyse des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

### **2.3 Tourisme Haut-Richelieu - Colloque touristique Haut-Richelieu**

Considérant que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu finance annuellement le fonctionnement de Tourisme du Haut-Richelieu, la demande de commandite du colloque de Tourisme du Haut-Richelieu est déclinée.

### **2.4 Piste cyclable La Montérégiade**

#### **2.4.1 Comité Pro-Piste - Octroi d'une aide financière**

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le versement d'une aide financière de 93 857\$ au comité Pro-Piste pour la saison 2024.

#### **2.4.2 Entérinement du rapport annuel d'exploitation**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2023 déposé par le comité Pro-Piste et sa transmission au ministère des Transports au plus tard le 31 décembre 2023. Il est également suggéré d'adopter le rapport des coûts intervenus pour l'entretien de la piste cyclable pour l'année 2023.

#### **2.4.3 Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2024**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2024.

#### **2.4.4 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III, Volet 3 - Demande d'aide financière et confirmation de contribution 2024**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et à cet effet, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur de même que l'engagement financier de la MRC du Haut-Richelieu au montant de 65 682\$.

### **2.5 Zone d'innovation - Projet d'Unité mixte de recherche (UMR)**

Le conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant conclu une entente de partenariat avec l'INRS, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et NexDev pour la constitution d'une unité mixte de recherche dans le cadre du projet de Zone Innovation en sécurité civile publique (défense) dans le Haut-Richelieu, les travaux débiteront prochainement avec un comité de pilotage scientifique de cette dernière. Le tout est soumis pour information.

### **2.6 Entente de développement culturel 2021-2023**

#### **2.6.1 Octroi d'aides financières**

Le comité d'analyse des projets en « *soutien aux actions favorisant l'accès à la culture et/ou la médiation culturelle et la clientèle aînée* » de même qu'à « *l'animation et la mise en valeur du patrimoine* », se réunira le 16 novembre 2023. Les recommandations seront soumises au plus tard le mardi 21 novembre 2023.

#### **2.6.2 Comité d'analyse - Nomination d'un membre**

Les membres du comité administratif demandent de contacter Mme Valérie Lahaie du Comité culturel du Haut-Richelieu, afin qu'un représentant de leur organisme soit désigné pour siéger au comité de suivi de l'entente de développement culturel. Le tout sera entériné par résolution en séance ordinaire du 22 novembre prochain.

**3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**3.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Inscription**

Compte tenu que le plan de gestion de matières résiduelles était échu, le Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les Changements climatiques de la Faune et des Parcs demande que la résolution visant à réclamer le versement de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles soit reformulée.

**3.2 Conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu Inc. - Nominations**

Les membres du comité administratif échangeront avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance régulière du 22 novembre 2023 en ce qui a trait à la nomination des administrateurs de Compo-Haut-Richelieu inc. Le directeur général soumet que Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, en fait partie d'office.

**3.3 Nominations Présidence et vice-présidence de Compo-Haut-Richelieu Inc. - Nominations**

Les membres du comité administratif échangeront avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance régulière du 22 novembre 2023 en ce qui a trait à la nomination au poste de président et de vice-président.

**4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**4.1 Centrale d'appels 911 de Saint-Jean-sur-Richelieu - Municipalités périurbaines**

Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, mentionne que les 12 résolutions des municipalités périurbaines ont été reçues, lesquelles manifestent leur intérêt à être desservies par la centrale d'appel 911 de Saint-Jean-sur-Richelieu. En l'occurrence, une demande a été transmise au directeur général de la ville afin de connaître les intentions et l'intérêt de la ville pour offrir le service.

Par ailleurs, une étude de faisabilité d'environ 160 000\$ d'honoraires doit préalablement être réalisée, laquelle pourrait être financée à 50% par la partie 1 du volet 4 du Fonds régions et ruralité. Une demande sera transmise aux 12 municipalités concernées afin d'obtenir leur acquiescement à participer au financement de cette étude. À suivre.

**4.2 Loi sur la sécurité incendie - Modifications**

Mme Michelle Chabot résume les modifications législatives relatives à la Loi sur la sécurité incendie dont la prochaine génération du schéma de couverture de risques sera réalisée pour une période de 10 ans. Compte tenu que la MRC avait déjà entamé le processus de révision, le calendrier de révision pour la MRC du Haut-Richelieu est modifié de sorte à finaliser les travaux d'ici 2025, le tout en respect du délai maximal de deux ans accordés par la loi pour ce processus.

**5,0 FONCTIONNEMENT**

**5,1 Finances**

**5.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 22 novembre prochain.

CAPV2023-10-03

**5.1.2 Prévisions budgétaires 2024, Parties I, II, III, IV, V et VI**

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter les prévisions budgétaires 2024 tel que discuté en séance de travail le 8 novembre 2023.

**5.1.3 Quotes-parts pour l'année 2024, Parties I, II, III, IV, V et VI**

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter les quotes-parts 2023 tel que discuté en séance de travail le 8 novembre 2023.

**5.1.4 Liste des fournisseurs via Solutions bancaires Internet - Mise à jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les listes de comptes sont soumises pour approbation et autorisation de paiement à chaque séance;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs fournisseurs doivent être payés de façon récurrente;

**CONSIDÉRANT** les moyens technologiques via Solutions bancaires Internet ou autres permettant de payer les comptes de façon rapide, efficace et économique;

**CONSIDÉRANT** le règlement 265 concernant « *l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu l'autorisant à payer les dépenses incompressibles dans le respect et l'application des budgets acceptés par le conseil* »;

**EN CONSÉQUENCE;**

2154-11-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu approuve la mise à jour de la liste des fournisseurs payés via Solutions bancaires Internet, le tout tel que déposé sous la cote « document 5.1.4 » des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder en tout temps au paiement de l'ensemble des factures de ces fournisseurs via Solutions bancaires Internet.

ADOPTÉE

**5.1.5 Convention collective de travail - Délégués et autorisation**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective de travail vient à échéance le 31 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE;**

2155-11-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE DÉLÉGUER** le directeur général et Mme Andrée Bouchard pour représenter la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre des négociations à intervenir avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC du Haut-Richelieu (CSN);

**D'AUTORISER** le directeur général à retenir les services d'une firme d'avocats-conseils dans le domaine;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.1.6 Guide et formation de gestion environnementale des fossés -  
Aide financière**

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) procède à la mise à jour du guide et de la formation de la gestion environnementale des fossés;

**EN CONSÉQUENCE;**

2156-11-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 2 000 \$ pour contribuer à la mise à jour du guide et de la formation de gestion environnementale des fossés;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.2 Divers**

**5.2.1 Fin de mandat à la préfecture**

Le directeur général soumet que le mandat à la préfecture vient à échéance la semaine prochaine. Il sera donc procédé à l'élection au poste de préfet pour le terme 2023-2025. Les membres du comité administratif demandent que le sujet soit discuté entre les membres du conseil préalablement à la séance régulière.

**6.0 COURS D'EAU**

**6.1 Rivière du Sud-Ouest, branches 34 et 35 -  
Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 34 et 35 de la rivière du Sud-Ouest situées sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

**6.2 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

**6.2.1 MAPAQ - Projet de recherche de l'INRS**

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, fait état des travaux actuellement réalisés par l'INRS relativement à un projet de recherche sur les digues agricoles de la MRC du Haut-Richelieu et les aboiteaux de la MRC de Kamouraska. Compte tenu que l'objectif de cette étude visait à exclure ou modifier la ligne du littoral de la plaine inondable pour le secteur des digues de la Rivière du Sud, des démarches seront faites auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et des députés provinciaux afin de s'assurer que l'objectif initial est atteint.

**6.2.2            Surveillance des stations Lamoureux et rang des Côtes -  
Octroi de contrat**

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi d'un contrat pour la surveillance des stations Lamoureux et rang des Côtes de la Rivière du Sud à la firme 9383-4109 Québec Inc. En l'occurrence, la surveillance se réalisera au cours des fins de semaine, fériés, deux semaines durant la période des fêtes et un minimum de 3 semaines au cours de l'été.

**6.3                Règlement 449 - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Amélie Séguin à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**6.4                Rivière du Sud, branche 103 - Municipalité d'Henryville -  
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellet, ing., de la firme ALPG consultants inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 103 de la rivière du Sud située sur le territoire de la municipalité d'Henryville.

**6.5                Rivière du Sud-Ouest, branche 28 -  
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville -  
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 28 de la rivière du Sud-Ouest à savoir : PleineTerre Inc. 3 391,76\$; Frais d'administration 1 370,07\$ pour un total de 4 761,83\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**7.0                VARIA**

**8.0                PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9.0                LEVÉE DE LA SÉANCE**

2157-11-23    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 14 novembre 2023.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et greffier-trésorier